

Date de dépôt : 1^{er} juin 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition contre la suppression de places de stationnement dans le quartier des Pâquis

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat le rapport de la commission des transports chargée d'étudier la pétition dont le libellé est le suivant :

En collaboration avec la Ville de Genève, un groupement d'habitants du quartier prépare actuellement un projet de fermeture à la circulation de plusieurs rues au cœur du quartier des Pâquis. Il s'agit, entre autres, des rues suivantes :

- rue du Môle (entre la rue des Pâquis et le préau situé après la bibliothèque)*
- rue de Berne (entre les rues du Môle et de la Navigation)*
- rue de la Navigation (entre les rues de Berne et des Pâquis)*
- rue des Pâquis (entre les rues de la Navigation et du Môle)*
- carrefour au bas de la rue Butini (entre la Maison des enfants et le périmètre Chateaubriand)*
- rue de Fribourg*
- rue Rossi (entre la rue des Alpes et la rue Thalberg)*
- rue des Pâquis (entre la rue Thalberg et la rue des Alpes)*

La fermeture de ces rues aura une double conséquence :

- ***Coupure du quartier des Pâquis en deux secteurs (ce qui empêche les détenteurs du macaron de pouvoir passer directement de l'un à l'autre des deux secteurs pour stationner leur véhicule)***
- ***Suppression de plus de 100 places de stationnement dans le secteur macaron « L ».***

De ce fait, les soussignés (habitants, visiteurs, clients, suisses ou étrangers), demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

- ***Prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier.***
- ***Empêcher la division du quartier des Pâquis en deux secteurs.***

*N.B. : 2019 signatures
Madame Susan
Robertson
Rue du Léman 3
1201 Genève*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Suite au renvoi par la Grand Conseil de la pétition P 1690 au Conseil d'Etat le 3 décembre 2010, sur la base du rapport de la commission des transports du 7 septembre 2010 annexé, les demandes des pétitionnaires sont réitérées à la direction générale de la mobilité (DGM). Il lui est demandé :

- de prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier;
- d'empêcher la division du quartier des Pâquis en deux secteurs.

La DGM n'ayant pas encore reçu le projet officiel et définitif de la Ville de Genève, celle-ci ne peut que prendre bonne note des invites de la pétition et en informer le service de l'aménagement urbain de la Ville de Genève, afin qu'il en tienne compte avant la transmission officielle du projet à l'Etat de Genève.

Toutefois, dans la mesure où toute modification de réglementation de la circulation ou du stationnement implique au préalable la publication d'une enquête publique dans la Feuille d'avis officielle (FAO), les pétitionnaires auront encore l'opportunité de faire part à nouveau de leurs remarques dans un délai de 30 jours, s'ils estiment que leurs demandes n'ont pas été prises en compte par la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexe : Rapport de la commission des transports P 1690-A

Secrétariat du Grand Conseil**P 1690-A***Date de dépôt : 7 septembre 2010***Rapport****de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition contre la suppression de places de stationnement dans le quartier des Pâquis***Rapport de majorité de M. François Gillet (page 1)**Rapport de minorité de M. Hugo Zbinden (page ?)***RAPPORT DE LA MAJORITÉ****Rapport de M. François Gillet**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1690 « contre la suppression de places de stationnement dans le quartier des Pâquis » a été traitée par la Commission des transports durant deux séances, les 16 et 23 juin 2009, sous la présidence de M^{me} Elisabeth Châtelain.

Le département du territoire (DT) était représenté par MM. Christophe Genoud et Yves Delacrétaz, respectivement secrétaire général adjoint au DT et directeur de la DGM.

La commission a procédé, dans un premier temps, à l'audition des pétitionnaires (représentés par M. Victor de Oliveira, ingénieur de la circulation au TCS, et par M^{me} Nicole Farny, ainsi que MM. François Righetti, Théodore Domenig et Pierre-Henry Raymond, pétitionnaires). Dans un second temps, la Ville de Genève (représentée par M. Rémy Pagani, maire, et M^{me} Marie-Hélène Giraud du service aménagement et mobilité) a également été auditionnée.

La prise du procès-verbal a été assurée avec précision par M. Rémy Asper, que nous remercions.

1. Préambule

Le dépôt de la pétition 1690 fait suite à l'élaboration, par la Ville de Genève, d'un avant-projet de piétonnisation du quartier des Pâquis. Les propositions contestées par la pétition émanent d'études conduites par les services de la Ville en concertation avec différentes associations de quartier. Il apparaît que les signataires de la pétition n'ont pas été associés à ces travaux et que le TCS, en prenant l'initiative du lancement de cette pétition, s'est fait le relais de leurs préoccupations. Les deux principaux aspects contestés par les pétitionnaires sont les suivantes :

- la suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier ;
- la division du quartier en deux secteurs ; suite à la fermeture de certains axes importants (en particulier la rue des Pâquis).

2. Auditions

2.1. Audition des pétitionnaires

Dans un premier temps, le représentant du TCS remet la pétition 1690 dans son contexte. Les éléments suivants sont précisés :

- courant 2006-2007, trois associations de quartier des Pâquis se sont réunies avec la Ville de Genève afin d'étudier diverses propositions d'aménagement liées à la limitation du trafic dans le quartier ;
- en 2008, un plan d'aménagement a été élaboré ; celui-ci avait pour conséquence la suppression d'une centaine de places de stationnement et la division du quartier en deux secteurs suite à la fermeture de la rue des Pâquis ;
- en février 2009, la section genevoise du TCS, alertée par un commerçant qui lui a présenté le plan en question, a décidé de lancer une pétition ;
- le 24 février 2009, la Ville de Genève a informé le public au sujet du plan d'aménagement élaboré avec les associations ; en précisant alors seulement que le plan n'était pas définitif et qu'une nouvelle version (moins restrictive concernant les rues fermées à la circulation et avec un impact réduit sur le stationnement) serait présentée à la population ;
- il semblerait que le nouveau plan en cours d'élaboration limiterait le nombre de places de stationnement supprimées à dix ou vingt. Par contre,

la fermeture de la rue des Pâquis serait maintenue et avec elle la scission du quartier ;

- le maire de Genève, qui a souhaité rencontrer le TCS au vu des informations données par ce dernier, a pris conscience des problèmes qui se posaient en termes de circulation et a demandé aux services de la Ville d'examiner comment il serait possible d'atténuer l'effet de coupure provoqué par les aménagements envisagés ;
- le projet définitif n'étant à ce jour pas connu, le TCS demande aux commissaires de soutenir la pétition, afin d'éviter la suppression de places de stationnement dans le quartier des Pâquis et d'empêcher qu'il ne soit divisé en secteurs séparés, suite à la fermeture de certains axes à la circulation.

Pour les pétitionnaires, les principaux arguments qui plaident en faveur du soutien à la pétition sont les suivants :

- si des aménagements sécurisés (d'ailleurs déjà largement réalisés) autour des écoles sont compréhensibles, il s'agit également de pouvoir alimenter les commerces, les restaurants ou autres établissements. Si l'on considère les 1500 établissements en activité dans le quartier et les aménagements proposés, cela signifie qu'une centaine de livreurs devront chaque jour tourner dans un véritable labyrinthe ;
- les coupures prévues sur certains axes dans l'avant-projet auraient pour conséquence de diviser le quartier en deux. Cet élément apparaît aux pétitionnaires comme très négatif, car pour qu'un quartier soit vivant, il faut pouvoir y circuler sans barrage ni coupure. La rue des Pâquis, qui est l'artère centrale en bas du quartier, serait ainsi coupée entre la rue du Môle et la rue de la Navigation. De plus, cette liaison naturelle à travers le quartier serait coupée à un endroit où la vitesse des véhicules est déjà aujourd'hui limitée à 20 ou à 30 km/h ; et ceci dans un environnement paysager ;
- même si les pétitionnaires sont conscients que le plan contesté n'est qu'un avant-projet, ils estiment qu'il est judicieux de pouvoir intervenir à ce stade des réflexions. Pour ces personnes, constituées en comité et non en association, l'un des buts essentiels est de défendre l'attractivité du quartier des Pâquis pour les petits commerces et les artisans, indépendamment des activités du « monde de la nuit ». De plus, elles considèrent que de diminuer le nombre de places de stationnement pénalise certains habitants qui sont déjà confrontés à des difficultés énormes ;

- sauf pour quelques associations privilégiées, il apparaît que les travaux d'aménagement menés par la Ville dans le quartier ne font l'objet d'aucune communication et que des zones piétonnes apparaissent sans que les habitants ou les commerçants en aient été informés. Cette manière de procéder donne l'impression aux pétitionnaires qu'il n'y a pas de volonté de rechercher un consensus de la part des autorités municipales ;
- si certaines zones piétonnes peuvent effectivement apporter un plus au quartier de jour, certaines expériences montrent que ces aménagements posent des problèmes en termes de sécurité la nuit ;
- les pétitionnaires insistent enfin sur l'aspect humain. Sans être des défenseurs de la voiture à tout prix, ils relèvent la nécessité pour certains habitants de disposer d'une place de stationnement. Si 51% de la population du quartier n'a pas besoin de voiture, il convient selon eux de tenir également compte de l'autre moitié des habitants. Sans être opposés à l'idée de revoir l'aménagement du quartier, ils estiment qu'il convient dans ce cadre de prendre tous les aspects en considération.

Suite aux questions ou remarques des commissaires, les points suivants sont encore mis en évidence :

- les pétitionnaires estiment que les modérations de trafic réalisées jusqu'à aujourd'hui, notamment à proximité des écoles, ont amélioré la sécurité sans trop perturber les déplacements des habitants à l'intérieur du quartier. Ils considèrent qu'il en irait tout autrement d'un projet qui semble avoir pour objectif la piétonnisation de l'ensemble du quartier ;
- concernant l'une des justifications les plus fréquemment évoquées au sujet des aménagements envisagés, à savoir la limitation du trafic de transit, plusieurs aspects sont évoqués par les personnes auditionnées ou par les députés :
 - il est difficile de déterminer la proportion de véhicules utilisant la rue des Pâquis pour éviter les quais ou la rue de Lausanne ; mais elle semble peu importante ;
 - des comptages récents (avec origine-destination) ne sont pas disponibles ;
 - il apparaît toutefois assez clairement que le trafic de transit dans le quartier a déjà été considérablement réduit par la création de zones 30, par la fermeture de la place Châteaubriand ou par la modification des phases de feux sur certains axes ;
- au sujet des réactions des habitants ou des commerçants du quartier par rapport à l'impact moins important que prévu sur les places de

stationnement, il est précisé qu'une partie des gens a été très satisfaite ; en particulier les commerçants. Toutefois, les réactions négatives suscitées par la perspective de voir le quartier coupé en deux demeurent très vives; ce qui a motivé M. Pagani à demander que le projet soit réétudié pour limiter cet effet de césure. Il apparaît que le quartier est partagé sur la question des aménagements à réaliser, les avantages ne compensant pas toujours les inconvénients ;

- à la question de savoir quelles sont les associations qui ont été associées au processus d'élaboration du projet, il est précisé qu'elles sont au nombre de trois : la SURVAP, l'Association des parents d'élève et l'Association de défense économique des Pâquis (ADEP) ;
- il est encore précisé que la pétition a aussi été déposée devant le Conseil municipal de la Ville, qui a déjà auditionné le comité pétitionnaire. Si la pétition a été déposée devant le Grand Conseil également, c'est que les autorisations relatives aux mesures de modération de trafic sont délivrées par les autorités cantonales.

2.2. Audition de la Ville de Genève

Concernant l'élaboration du projet, le maire de Genève précise que la Ville est partie de propositions provenant d'associations de parents, de commerçants et d'habitants du quartier. Sur la base de ces propositions, les services de la Ville ont travaillé, puis invité les habitants à une séance d'information afin de leur faire part des idées retenues. Le premier projet ainsi élaboré, dénommé « cœur piétonnier des Pâquis », visait à poursuivre la piétonnisation du quartier.

Il relève que la pétition intervient avant que la Ville ait pu présenter son projet définitif et qu'elle dénonce de manière erronée la suppression de 100 places de stationnement. Concernant les places en surface à destination des habitants, il affirme que le Conseil administratif n'a pas l'intention de supprimer quoi que ce soit ; si ce n'est cinq ou six places... L'objectif de la municipalité n'est pas de supprimer des places, mais de faire en sorte que les habitants puissent accéder aux écoles ou aux institutions municipales en sécurité.

Il fait remarquer que les pétitionnaires étaient présents lors de la dernière séance d'information pour le quartier. Il relève que, lors de cette séance, tout les participants semblaient d'accord sur la nécessité de supprimer le trafic de transit qui pose des problèmes d'habitabilité dans certains secteurs des Pâquis. Il précise également que trois rues doivent être assainies au niveau du bruit et de la pollution et que, si cela n'est pas fait d'ici à 2016 ou 2018, la

Ville devra assumer le coût de la pose de double fenêtres dans les zones concernées. Enfin, il s'agirait d'implanter vers Châteaubriand une zone piétonne qui sécuriserait cette partie du quartier. Il précise enfin que les habitants semblent tous d'accords, sauf sur l'idée de séparer le quartier entre la partie nord et la partie sud. Il est en effet apparu qu'il fallait réétudier le projet sur ce point pour faire en sorte que, tout en empêchant le trafic de transit, les habitants puissent tourner dans le quartier afin de trouver une place de stationnement. La Ville a donc pris acte de certaines réactions des habitants en reprenant le projet pour qu'il corresponde mieux à la volonté de ces derniers.

La collaboratrice du service aménagement et mobilité de la Ville souhaite préciser qu'une pétition avait été lancée en 2006 par les associations réclamant la sécurisation des déplacements, notamment autour des écoles, et la création d'un cœur piétonnier. En janvier 2007, la pétition a été acceptée par le Conseil municipal et des recommandations y ont été adjointes, dont celle de créer, en concertation avec les habitants, un schéma général de circulation incluant notamment une zone piétonne englobant tout le cœur des Pâquis. Un groupe de travail, intégrant des commerçants, des habitants, la Ville de Genève et des représentants de la DGM, a été mis sur pied et a démarré ses travaux sur la base de l'image proposée par les associations dans la première pétition.

C'est dans ce cadre que les habitants ont été invités à participer à une séance publique qui s'est déroulée en février 2009 et c'est à l'annonce de cette séance que la pétition 1690 a été lancée. Elle précise qu'il est rapidement apparu que la pétition était fondée sur un projet qui n'était déjà plus d'actualité. Les pétitionnaires se sont rendus à la séance, ont pu prendre connaissance de l'état d'avancement des études, mais ont toutefois jugé utile de déposer leur pétition. Elle considère que cette séance peut être vue comme une forme de validation du projet présenté. Le projet ayant reçu globalement un bon accueil, le travail a été repris dans le sens souhaité.

Concernant la piétonnisation du quartier, elle apporte encore un certain nombre de précisions :

- les zones piétonnes du quartier des Pâquis couvrent actuellement la rue du Léman et la place de la Navigation, ainsi que la place Châteaubriand et une nouvelle zone aménagée récemment sur un petit tronçon à la rue de Zurich et à la rue des Buis ;
- l'extension de la piétonnisation retenue concerne une partie de la rue de Môle, une partie de la rue de Berne et une petite partie de la rue de la Navigation ;

- la fermeture de la rue des Pâquis au bas de la rue de la Navigation est étudiée afin d'enrayer le trafic de transit, mais la réflexion sur ce point est encore en cours.

Concernant la question de la suppression de places de stationnement, elle précise ce qui suit :

- c'est sur la base des premières esquisses du projet que les pétitionnaires ont dénombré la suppression d'une centaine de places ;
- en réalité, ni la rue de Fribourg, ni la rue Rossi, ni les tronçons situés au bas de la rue du Môle et de la rue de la Navigation ne seront touchés par les suppressions de places ;
- en faisant un décompte précis, il apparaît que la plus grosse perte se situerait à la rue du Môle, avec 18 places, et qu'au total 25 à 30 places seraient supprimées par le projet de cœur piétonnier ; ce qui représente environ 1% de l'offre en stationnement dans le secteur macaron des Pâquis.

Il est encore précisé que, parallèlement à l'implantation de nouvelles rues piétonnes, des mesures compensatoires sont étudiées. Il s'agirait de revoir l'affectation des places de stationnement, de dénoncer les baux octroyés à des pendulaires, voire même de dénoncer des sous-locations. Ces mesures permettraient aux autorités de se réapproprier des places pour les habitants. Une telle démarche offrirait également l'opportunité de revoir la répartition des places existantes en surface, entre les places bleues et les places payantes.

S'agissant des réticences des pétitionnaires à la coupure du quartier entre le nord et le sud, il est rappelé que la Ville y est très sensible et qu'elle étudie également diverses solutions à ce sujet. De même, la Ville est sensible au maintien de l'offre de stationnement, comme à la maîtrise du trafic de transit conformément à la hiérarchie du réseau routier. La Ville est également très attentive à la diminution des nuisances et au respect des normes de l'OPB et l'OPAir.

Il est rappelé enfin que les demandes prioritaires des associations vont dans le sens de la sécurisation des déplacements autour des écoles, d'un développement de la mobilité douce et d'une amélioration de la qualité de vie.

Suite aux questions ou remarques des commissaires, les représentants de la Ville font encore part des réactions ou des informations suivantes :

- à une remarque relative à la situation du stationnement aux Pâquis, plus tendue qu'ailleurs y compris pour les habitants, le maire de Genève répond en citant à l'inverse l'exemple des Grottes, où 1500 places sont disponibles, à savoir 400 de plus que les besoins des habitants du quartier. Il souhaite que tant les automobilistes que les habitants puissent trouver leur place et regrette que la pétition stigmatise la position de la Ville en affirmant à tort que 100 places seront supprimées ;
- sur la question de la coupure du quartier, il est précisé qu'aucune solution n'a encore été trouvée mais qu'il s'agit là d'une mesure à envisager à plus long terme. Toutefois, il est rappelé que le trafic de transit a aussi un impact en termes de bruit et qu'aujourd'hui on constate que la rue des Pâquis dépasse largement les valeurs d'une rue de quartier. Les autorités sont ainsi obligées de prendre des mesures de limitation de trafic pour respecter les normes en vigueur ;
- suite à une critique relative au manque d'information et de participation envers certains groupes de personnes, il est admis que la Ville n'a pas eu, avant la séance publique de février 2009, de contacts avec les pétitionnaires. Il est précisé que la Ville a travaillé avec le groupe d'associations qui a lancé la première pétition en 2006 et que le travail a été piloté par la coordination des associations de quartier, ce qui reflèterait une forme d'ouverture de la part des autorités municipales. Dans un second temps, une nouvelle séance de travail a eu lieu à laquelle les pétitionnaires ont été invités personnellement; ceci afin d'améliorer la communication et la transparence ;
- s'agissant de la problématique du trafic de transit et selon les représentants de la Ville, il apparaît que la rue des Pâquis est très souvent bouchonnée aux heures de pointe et que les zones 30 déjà mises en place sont inefficaces pour dissuader le transit; les voitures contournant les coussins berlinois ou autres obstacles. Par ailleurs, il s'agit pour les autorités municipales de se conformer à ce qu'a voulu le législateur en élaborant la hiérarchie du réseau routier. Selon le maire, il s'agirait par exemple de dissuader un automobiliste pressé qui, venant de la place des Nations, pour éviter la rue de Lausanne et la gare, traverserait le quartier pour emprunter la rue des Pâquis et poursuivrait ensuite sa route dans l'une ou l'autre direction ;
- suite à cet exemple, il est fait remarquer au magistrat que, si le trafic de transit pouvait s'écouler sans entrave sur la rue de Lausanne, le problème ne se poserait pas..., mais que les aménagements réalisés sont clairement allés à fin contraire. Selon lui, il faut assumer la responsabilité des décisions prises concernant la rue de Lausanne. Il considère que

l'implantation du tram permet aux habitants de se réappropriier le quartier et se réjouit de voir que les terrasses fleurissent le long de la rue de Lausanne. Il estime que la majorité de la population souhaite faire en sorte que la ville soit habitable ;

- par rapport au souhait de la commission d'obtenir des chiffres concernant le trafic de transit aux Pâquis, l'information est donnée qu'une campagne de comptage aura lieu en automne 2009, lorsque l'aménagement de la rue des Buis sera terminé. Il est toutefois rappelé que pour déterminer la part de transit dans ce genre d'opération, il est nécessaire de prendre en compte l'origine et la destination des véhicules ; ce qui sera fait. En revanche, il sera difficile, au niveau des comptages des véhicules, de distinguer la part du trafic habitant de celle du trafic lié aux commerces. Il est précisé qu'une telle distinction nécessiterait d'autres types de comptages ; comptages qui ne seront pas effectués dans ce cas, car les données recueillies ne seraient pas indispensables pour la suite des études ;
- sur le risque de l'infiltration du trafic de transit à l'intérieur du quartier en cas de fermeture de la rue des Pâquis, il est répondu que le schéma de circulation prévu devrait être assez dissuasif puisque le trafic s'effectuera en boucle. Les automobilistes devraient s'apercevoir rapidement que dans cette configuration ils ne gagneront pas grand-chose à pénétrer à l'intérieur du quartier. Il est précisé que cette question est prise au sérieux et que l'idée est d'être le plus dissuasif possible, aussi vis-à-vis de l'infiltration du trafic de transit dans le quartier ;
- par rapport aux inconvénients des futurs aménagements pour les commerçants, il est tout d'abord précisé qu'aucune place de livraison ne sera supprimée et que, même dans les zones piétonnes, des solutions seront trouvées pour les commerces ; notamment grâce à un système d'ayants droit. Il est rappelé que quelques commerçants font partie du groupe de travail et que, pour l'instant, les commerçants qui participent au processus adhèrent au projet et peuvent faire valoir leur point de vue ;
- concernant la date prévue pour le dépôt du projet définitif, il est expliqué que la Ville procédera par étape et que le projet concernant la zone de Châteaubriand sera probablement déposé début 2010 déjà. Pour le cœur piétonnier, il est précisé qu'il faudra surtout procéder par arrêtés de circulation et que peu d'aménagements seront nécessaires ; ce projet sera probablement déposé dans le courant 2010. Quant aux mesures concernant la rue des Pâquis, qui sont encore à l'étude, et il ne paraît pas possible de déterminer une échéance pour le dépôt d'un projet. Il est enfin

précisé que les nouvelles propositions concernant la rue des Pâquis seront soumises à la DGM et à la population en assemblée des habitants.

3. Informations et position du département

Concernant la situation actuelle dans le quartier, les informations suivantes sont transmises :

- les Pâquis, qui comptent 4'800 voitures immatriculées pour 15 000 habitants, connaissent un taux de motorisation plus faible que la moyenne. Les Pâquis comptent 300 véhicules pour 1'000 habitants, alors qu'il y en a 360 pour 1000 habitants pour l'ensemble de la Ville de Genève ;
- concernant la disponibilité de places de stationnement, il est clair que la situation est plus tendue aux Pâquis que dans les autres quartiers de Genève. Entre 4'700 et 5'200 places de longue durée (places bleues ou parkings privés) sont accessibles aux habitants. Des enquêtes ont été lancées pour estimer le nombre de places privées, mais il n'a pas été possible d'effectuer les observations partout ;

Au sujet de la suppression des places de stationnement, il est confirmé que le dernier projet présenté concerne environ vingt à trente places et non une centaine comme évoqué par les pétitionnaires.

Concernant la problématique du trafic de transit dans le quartier, il est précisé que :

- les comptages pour le trafic de transit nécessitent de relever les numéros de plaques pour vérifier si les véhicules traversent le quartier, mais de tels comptages n'ont pas été réalisés récemment. Toutefois, une enquête de ce type est prévue par la Ville pour évaluer l'impact des aménagements sur le trafic ;
- il est confirmé qu'un trafic de transit, provenant du secteur des organisations internationales, emprunte la rue du Valais, puis la rue Butini pour rejoindre la rue des Pâquis ; ceci afin d'éviter la rue de Lausanne. A ce transit s'ajoute des véhicules en provenance du quai Wilson, via la rue Gautier. Il est relevé que lorsque les véhicules viennent depuis les quais, ils n'ont pas le droit de tourner à gauche pour prendre la rue des Pâquis, mais un certain nombre d'automobilistes le fait, contribuant ainsi à alimenter le trafic de transit dans ce secteur.

Il est expliqué à la commission que la DGM est préoccupée par l'impact que pourrait avoir sur la circulation dans ce secteur de la Ville les

modifications envisagées aux Pâquis. La principale préoccupation de la DGM concerne le projet de fermeture de la rue des Pâquis. En effet, une fermeture de cet axe pourrait pousser les automobilistes à entrer dans le secteur par un autre accès et engendrer des problèmes ailleurs. Toutefois, ces aspects n'ont pas encore été étudiés.

Il est précisé que, si la pétition est renvoyée au Conseil d'Etat sans qu'un projet concret n'ait encore été élaboré, sa réponse se limitera à prendre note des invites de la pétition dans l'attente de disposer du projet final ; ce qui ne semble pas poser de problème.

4. Discussion et vote

Un député (MCG) affirme en avoir assez des fermetures de rues et des suppressions de places de stationnement par les autorités de la Ville de Genève. Il considère que l'accessibilité au centre-ville est aujourd'hui gravement menacée, que ce centre a tendance à se transformer en désert et qu'on y tue ainsi l'économie. Il estime qu'il faut donc réagir de manière vigoureuse face à la politique menée dans ce domaine par certains conseillers administratifs qui abusent de leur pouvoir. Il déclare être favorable au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat et se demande s'il ne faudrait pas légiférer une fois pour toutes en la matière.

Un commissaire (PDC) relève que le projet contesté est en évolution et que la pétition a été signée par plus de 2'000 personnes. Il estime que ce qui a été fait dans le quartier en termes de régulation du trafic porte ses fruits et doute qu'il soit bon d'accentuer le dispositif en coupant un axe aussi important que la rue des Pâquis. La préoccupation des pétitionnaires à ce sujet lui paraît donc parfaitement justifiée.

Une députée (Ve) rappelle que les associations des Pâquis ont décidé d'élaborer un projet et de négocier ensuite avec la Ville. Elle rappelle également à son collègue du MCG que le Conseil administratif de la Ville, même de gauche, a été élu démocratiquement et qu'il est donc totalement légitime qu'il mène la politique sur laquelle il s'est engagé. Elle rappelle enfin que la pétition a également été déposée au Conseil municipal de la Ville de Genève et il lui paraîtrait plus logique que celui-ci l'examine en premier. Elle estime ainsi que la commission devrait suspendre le traitement de cette pétition.

Son collègue de groupe, qui habite le quartier, indique que le TCS, après avoir été informé du projet, a lancé un tous-ménages en affirmant que plus de 100 places seraient supprimées. Selon lui, il s'agissait d'une lettre nominative qui était de nature à faire peur ; en particulier à des personnes plutôt âgées

généralement réticentes à tout changement. Il estime que la pétition n'est pas très sérieuse car elle a pour but de susciter la peur. Il ne comprend pas qu'on puisse lancer une pétition pour la suppression de vingt places et pour empêcher la division du quartier ; un argument qui, pour lui, n'a pas de sens. Il estime que la pétition doit être classée.

Un député (UDC), vivant également dans le quartier, estime que la pétition traduit un important ras-le-bol des habitants, découlant d'une situation problématique sur le plan de la circulation et du stationnement aux Pâquis. Il ne voit pas l'intérêt de fermer la rue de Berne et une partie de la rue des Pâquis, si ce n'est de trouver une chicanerie de plus à l'encontre des automobilistes... Il rejoint la proposition consistant à renvoyer la pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (R) affirme ne pas être fondamentalement opposé à la fermeture de certaines rues, comme l'ont fait d'autres villes en Europe. Pour lui également, le fait de couper la rue de Berne et la rue de Pâquis semble irresponsable ; considérant l'importance de ces axes. Il rappelle que, pour les Radicaux, la suppression de places de stationnement en surface doit être compensée dans des parkings en souterrain. Il considère que la piétonnisation de certaines rues doit se faire par étapes et précise que le parti radical est favorable à la création de certaines rues piétonnes, mais pas sur des axes importants, ni sans compensation des places supprimées. Il déclare que son groupe est également favorable au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (PDC) estime important que le Conseil d'Etat soit saisi de cette pétition et puisse prendre en compte ses invites le moment venu. Il espère qu'un jour, un compromis historique à la Zurichoise sera également trouvé à Genève. Il rappelle à ce sujet que le PDC n'est pas forcément opposé à la fermeture de certaines rues et à la création de zones piétonnes, mais il estime que cela doit se faire de façon intelligente et avec des mesures d'accompagnement. Raison pour laquelle, il insiste sur la nécessité d'évaluer, sur l'ensemble du secteur, les conséquences d'une fermeture de la rue des Pâquis.

Un député (Ve) relève que tous les commissaires semblent d'accord pour juger que la pétition arrive trop tôt, sachant que le projet définitif n'est pas encore connu. Il lui paraît possible de suspendre le traitement de la pétition, mais il lui semble que de la voter préventivement et de la renvoyer au Conseil d'Etat serait déraisonnable. Pour lui, il est inutile de renvoyer des pétitions ou des motions pour des éventualités futures. Concernant les coupures destinées à limiter le trafic de transit à travers le quartier, il rappelle que, selon la hiérarchie du réseau routier, le quartier des Pâquis ne compte pas d'axe principal.

Un commissaire (MCG) constate que le fait de bloquer la rue des Pâquis et la rue de Berne revient à transformer tout le quartier en zone piétonne ; ce qui semble être l'objectif du conseiller administratif. Il rappelle toutefois que tout ce qui relève de la circulation est de la compétence du canton. Raison pour laquelle, lorsque les députés ne sont pas d'accord avec un projet d'aménagement routier de la Ville de Genève, ils doivent pouvoir le faire savoir sans attendre. Il estime qu'il faut renvoyer la pétition au Conseil d'Etat sans attendre le projet définitif.

Une commissaire des (Ve) pense au contraire qu'il serait absurde de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat alors que le projet définitif n'est pas connu. Elle relève qu'il y a de nombreuses années que la Ville mène la même politique et que sa majorité a été réélue. Les autorités de la Ville doivent donc être respectées...

Un député (L) indique que son groupe est favorable au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Il précise que la position des Libéraux va dans le sens d'éviter la suppression de places de stationnement, qu'elles soient destinées aux habitants ou non, et d'empêcher la division des Pâquis. Il considère que, sur ce dernier point, il n'a pas reçu de réponse satisfaisante. Les Libéraux soutiennent donc sans réserve le renvoi immédiat au Conseil d'Etat de la pétition. Il précise que, si l'idée d'une coupure du quartier devait être abandonnée, la pétition deviendra simplement sans objet et qu'il n'y a aucun risque à la renvoyer au Conseil d'Etat ; le raisonnement étant identique au sujet de la suppression de places de stationnement. Il indique encore que, comme les Radicaux, les Libéraux ne sont pas opposés fondamentalement à la création de zones piétonnes là où ça ne pose pas de problème, mais en tous cas pas en coupant des axes importants.

Le commissaire (UDC), qui habite le quartier, est en mesure de contester l'ampleur du trafic de transit aux Pâquis. S'agissant de la rue du Valais, il précise que le feu à cet endroit ne laisse passer que 4 à 6 véhicules à chaque cycle et au moins l'une d'elles emprunte la rue de Lausanne en direction de Versoix et une autre part en direction de la rue Richemont. Il est donc faux d'affirmer que les véhicules en provenance de la rue du Valais génèrent un trafic de transit. Concernant le quai Wilson, il rappelle qu'il est interdit de tourner à gauche et qu'il serait possible de demander à la gendarmerie d'intervenir si des automobilistes ne respectent pas cette interdiction. Il soutient toujours le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Une députée (Ve) regrette que lorsqu'il s'agit de mobilité, les débats portent plus sur l'émotionnel que sur le rationnel. La commission a pourtant bénéficié d'une présentation très complète de la part de la Ville. Elle souligne qu'une concertation a bien eu lieu avec les habitants, les commerçants et

l'association de parents d'élèves et qu'elle est toujours en cours. Il lui semble clair que tant les aspects économiques du quartier que la qualité de vie des habitants sont pris en compte par la Ville.

Concernant le caractère émotionnel de la question de la mobilité, un député (L) est d'avis qu'il serait bon d'éviter de se voiler la face au sujet de certaines évolutions, comme l'augmentation générale de la mobilité. Dans ce nouveau contexte, il faut trouver des solutions raisonnables. Dans ce sens, il considère que la suppression de 25 places est excessive dans un quartier qui souffre déjà d'un déficit de places de stationnement. Selon lui, la suppression de places de parc pour permettre des aménagements au sol est envisageable, mais il faut en parallèle mener une politique de création de nouveaux parkings afin de tenir compte des intérêts des habitants et de l'activité économique. Il estime aussi que la participation des différents acteurs ne doit pas être une participation alibi et, dans ce sens, il se dit étonné que les représentants de la Ville n'aient pas été en mesure de citer le nom de l'association de commerçants qui aurait été associée aux travaux. Pour toutes ces raisons, la pétition lui semble conserver tout son sens et devoir être prise en considération.

Un commissaire (R) considère, quant à lui, qu'on ne peut pas boucler toutes les rues dans la ville. Il répète que la rue de Lausanne aurait dû être conçue pour permettre un trafic plus roulant. Il n'est pas étonnant que les automobilistes s'infiltrèrent dans le quartier des Pâquis si le trafic ne peut pas s'écouler normalement sur la rue de Lausanne. S'agissant de la question des places de parc en ville, il lui semble que les projets de la Ville sont cohérents et positifs pour les habitants et même pour le petit commerce. Ce qui lui paraît gênant, c'est que la Ville veuille boucler les quartiers sans proposer de solution de substitution pour les emplois, qui pourraient quitter la ville. Il estime qu'il conviendrait d'élaborer en même temps des solutions de remplacement avec des parkings en périphérie et que les salariés doivent pouvoir accéder, d'une manière ou d'une autre, à proximité immédiate de leur lieu de travail. Il propose donc également de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat.

Une députée (S) relève que toutes les mesures proposées par la Ville visent à l'assainissement du quartier et que l'on ne peut dès lors qu'approuver le projet en cours. S'agissant des places de parc, elle rappelle que le Conseil administratif a entrepris des démarches pour récupérer des places privées occupées par d'autres personnes que des habitants. Il apparaît effectivement qu'un trafic de transit traverse encore la rue des Pâquis et il lui semble positif que la Ville cherche à associer les pétitionnaires à la recherche de solutions face à ce trafic de transit. Il lui semble que tout soit fait pour prendre en

compte le mieux possible les demandes des pétitionnaires. Elle rappelle enfin que si l'on souhaite retrouver une qualité de vie dans les quartiers, il faut que les gens circulent un peu moins en voiture et que les transports publics s'intensifient. Les Socialistes recommandent donc le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pour une commissaire (Ve), il s'agit là d'une pétition préventive. Les invites de la pétition risquent, de l'avis-même d'un député (L), de devenir sans objet. Pour elle, il n'est donc pas raisonnable de vouloir faire crouler l'administration sous le travail, surtout lorsque l'on affirme qu'il faut alléger le travail de l'administration. Elle répète que c'est à la Ville de traiter cette pétition puisque c'est elle qui a amorcé le projet.

Un commissaire PDC reconnaît que la pétition a été lancée sur la base d'un projet qui a évolué depuis, notamment en prenant en compte un certain nombre de préoccupations des pétitionnaires. Toutefois, les invites de la pétition restent d'actualité, puisqu'elles demandent simplement de prendre des mesures pour éviter la suppression de places de stationnement et la division du quartier en deux secteurs. Il lui semble que la pétition est suffisamment générale pour pouvoir être renvoyée au Conseil d'Etat sans problème. Cela se justifie aussi par le fait qu'il reviendra aux autorités cantonales de délivrer le moment venu les autorisations nécessaires.

La Présidente met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat :

Le renvoi de la P1690 au Conseil d'Etat est accepté :

Pour : 9 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Contre : 5 (3 S, 2 Ve)

Abstention : –

5. Conclusion

Considérant ce qui précède, la majorité de la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer la pétition 1690 au Conseil d'Etat.

Pétition (1690)

contre la suppression de places de stationnement dans le quartier des Pâquis

*Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
Au Conseil Municipal de la Ville de Genève*

Mesdames et
Messieurs les députés,

En collaboration avec la Ville de Genève, un groupement d'habitants du quartier prépare actuellement un projet de fermeture à la circulation de plusieurs rues au cœur du quartier des Pâquis. Il s'agit, entre autres, des rues suivantes :

- rue du Môle (entre la rue des Pâquis et le préau situé après la bibliothèque)
- rue de Berne (entre les rues du Môle et de la Navigation)
- rue de la Navigation (entre les rues de Berne et des Pâquis)
- rue des Pâquis (entre les rues de la Navigation et du Môle)
- carrefour au bas de la rue Butini (entre la Maison des enfants et le périmètre Chateaubriand)
- rue de Fribourg
- rue Rossi (entre la rue des Alpes et la rue Thalberg)
- rue des Pâquis (entre la rue Thalberg et la rue des Alpes)

La fermeture de ces rues aura une double conséquence :

- **Coupage du quartier des Pâquis en deux secteurs** (ce qui empêche les détenteurs du macaron de pouvoir passer directement de l'un à l'autre des deux secteurs pour stationner leur véhicule)
- **Suppression de plus de 100 places de stationnement dans le secteur macaron « L ».**

De ce fait, les soussignés (habitants, visiteurs, clients, suisses ou étrangers), demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

- **Prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier.**
- **Empêcher la division du quartier des Pâquis en deux secteurs.**

N.B. : 2019 signatures
Madame Susan Robertson
Rue du Léman 3
1201 Genève

Date de dépôt : 12 janvier 2010

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Huguo Zbinden

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les Pâquis sont un quartier sinistré. C'est le quartier le plus dense de Genève avec peu de zones de verdure. La pollution atmosphérique et sonore est chroniquement au dessus des seuils d'alarmes. Il y a beaucoup d'activités économiques dans le quartier, en particulier un nombre invraisemblable de restaurants et bars de tout genre. Cette activité fait certes partie du charme du quartier, mais amène aussi beaucoup de nuisances, par exemple du trafic motorisé à toutes heures. A cela s'ajoute un important trafic de transit.

Dans ce contexte là, rien de plus normal que les associations d'habitants s'engagent pour une diminution des nuisances. Elles ont lancé une pétition en 2006 réclamant la sécurisation des déplacements, notamment autour des écoles (Pâquis Centre étant une des plus grandes écoles primaires de Suisse) et la création d'un cœur piétonnier. En 2007, la pétition a été acceptée par le Conseil Municipal et un groupe de travail, intégrant des commerçants, des habitants, la Ville de Genève et des représentants de la DGM, a été mis sur pied. Le travail a été piloté par la coordination des associations de quartier et les séances du groupe de travail étaient ouvertes à tous. Ensuite, la Ville a souhaité davantage informer et écouter la population. C'est dans ce cadre que les habitants ont été invités à participer à une séance publique qui s'est déroulée en février 2009.

C'est à l'annonce de cette séance publique que le TCS a envoyé un tous-ménages (voir annexe) incitant les habitants à signer cette pétition contre la suppression prévue de plus de 100 places de parking. Ce chiffre annoncé est sans fondement et il avait comme seul but d'alarmer les habitants. En fait, il n'existait à ce moment aucun projet concret avancé et l'ébauche de projet qui allait être présentée publiquement visait à maintenir, dans la mesure du possible, le nombre de places à destination des habitants. Si à la clé il devait y avoir une suppression de quelques places, ce serait dans l'ordre d'une dizaine de places au plus. Les études continuent, entre autres il s'agit

d'évaluer la conséquence de la fermeture de certaines rues sur le trafic de transit et celui à l'intérieur du quartier.

Une minorité de la commission des transports refuse cette pétition pour deux raisons :

- Sur la forme, à l'instar d'une pétition semblable visant le quartier de la Jonction, également lancée par le TCS, c'est une pétition préventive qui occupe inutilement les autorités. On demande d'ores et déjà le maintien de nombre de places de parking, si jamais un projet devrait ressortir des discussions et des études, qui aurait comme conséquence la suppression de quelques places. Une pétition a comme fonction de permettre à la population de faire connaître aux autorités leurs positions et leurs inquiétudes. Or, dans le projet actuel du cœur piétonnier aux Pâquis, la Ville a mis sur pied une collaboration large avec les milieux intéressés, qui permet une participation active de la population. Les pétitionnaires ont eu, et ont toujours l'occasion de faire part de leurs réflexions. La pétition est superflue et sans fondement.
- Sur le fond, il n'y a pas de manque de places de parking aux Pâquis. Certes, les places en zone bleue, trop bon marché d'ailleurs, sont limitées et les propriétaires de macarons sont souvent contraints d'en chercher assez loin de leurs domiciles. Par contre, il y a toujours des places privées à louer. Malheureusement, beaucoup d'automobilistes estiment avoir droit à une place bon marché près de leurs domiciles et rechignent à louer des places privées. En conséquence, les places de parking destinées aux habitants finissent par être louées aux pendulaires, ce qui est en contradiction avec les efforts de l'Etat, qui au moyen de subventions importantes, améliore l'offre en transport public et parkings d'échange afin de limiter le trafic motorisé en ville. Donc, le problème du parage dans les quartiers ne se résout pas en multipliant les parkings habitants payants, encore faut-il avoir la volonté politique de forcer les habitants à les utiliser. Dans ce sens, augmenter la qualité de vie et la sécurité de tous les habitants dans un quartier doit être une priorité par rapport au maintien d'un nombre important de places de parkings en surface pour une minorité d'automobilistes.

C'est pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les Députés, que les Verts et les Socialistes vous recommandent de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Annexe : Courrier du TCS aux habitants des Pâquis

touring club

suisse schweiz svizzero

Section genevoise



Genève, février 2009

Concerne : Suppression de places de stationnement dans votre quartier

Madame, Monsieur,

En collaboration avec la Ville de Genève, un groupement d'habitants du quartier prépare actuellement un projet de fermeture à la circulation de plusieurs rues au cœur du quartier des Pâquis. Un plan indiquant le nouveau schéma de circulation a déjà été élaboré. Sur ce plan, sont indiquées les rues qui sont prévues pour être fermées à la circulation. Il s'agit, entre autres, des rues suivantes :

- Rue du Môle (entre la rue des Pâquis et le préau situé après la bibliothèque)
- Rue de Berne (entre les rues du Môle et de la Navigation)
- Rue de la Navigation (entre les rues de Berne et des Pâquis)
- Rue des Pâquis (entre les rues de la Navigation et du Môle)
- Carrefour au bas de la rue Butini (entre la Maison des enfants et le périmètre Chateaubriand)
- Rue de Fribourg
- Rue Rossi (entre la rue des Alpes et la rue Thalberg)
- Rues des Pâquis (entre la rue Thalberg et la rue des Alpes)

La fermeture de ces rues aura une double conséquence : D'une part, elle coupe le quartier des Pâquis en deux secteurs, ce qui empêche les détenteurs du macaron de pouvoir passer de l'un à l'autre des deux secteurs pour stationner leur véhicule. D'autre part, ce projet implique la suppression de plus de 100 places de stationnement dans le secteur macaron « L ».

C'est pourquoi, la Section genevoise du TCS propose de vous soutenir pour défendre l'accès aux places de stationnement et leur maintien dans votre quartier.

Si vous êtes préoccupé par ce projet et par les conditions de stationnement dans votre quartier, nous vous invitons à signer et faire signer puis à nous retourner la pétition ci-jointe dans l'enveloppe pré-affranchie. Afin de mieux répondre à vos attentes, nous vous proposons également de nous retourner le questionnaire annexé.

En espérant que vous apprécierez ces informations, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.


Guy Zwahlen
Président

Annexes : mentionnées

Quai Gustave-Ador 2
1207 Genève
Tél: 022 735 46 53
Fax: 022 735 48 15